

CERTIFICAT DE DOMICILE

Horaires:

- Du lundi au mercredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h
- Jeudi de 9h à 12h
- Vendredi de 9h à 12h et de 15h à 19h
- Fermé le samedi et le dimanche

Description:

Document attestant de l'adresse dans la commune.

Appelé aussi « Certificat de Résidence ».

Via le site du Registre national (lecteur de carte obligatoire)

De quoi faut-il se munir?

- Carte d'identité

Coût:

- 2 euros (sauf si destiné pour une matière d'affaire sociale)

Païement en liquide ou par bancontact.

Informations complémentaires :

Service État-Civil | Population

083 23 10 02 – 083 23 10 07 – population@ciney.be